

Dans un rapport de la Chambre régionale des comptes que *Ouest-France* s'est procuré, il est notamment mis en avant que la situation financière de Lamballe Terre et Mer « demeure fragile ».

Depuis le début de l'année 2022, la Chambre régionale des comptes a contrôlé les comptes et la gestion de la communauté d'agglomération de Lamballe Terre et Mer. Elle a examiné la période allant de 2017 jusqu'à « la période la plus récente ».

Dans le rapport de la Chambre régionale des comptes, que la rédaction de *Ouest-France* s'est procuré, plusieurs points sont abordés.

« Des compétences à consolider »

Concernant les compétences, le bilan est assez positif. La Chambre régionale des comptes explique que Lamballe Terre et Mer (LTM) est « une communauté d'agglomération récente, avec des compétences à consolider et une forte implication des communes membres dans la gouvernance ». Si « le fonctionnement de l'exécutif n'appelle pas d'observation », il est notamment noté qu'une compétence « échappe » à l'Agglo. Il s'agit de l'urbanisme « en raison de l'opposition de certaines communes ».

Une situation financière qui « demeure fragile »

Le budget consolidé de LTM (60,40 M€ en dépenses de fonctionnement) est partagé entre un budget principal (65 % du total) et huit budgets annexes (dédiés à des compétences spécifiques comme l'eau, l'assainissement, les zones d'activités ou les déchets).

Entre 2017 et 2021, la situation du budget général « a évolué plutôt favorablement », avec notamment un taux d'autofinancement (17 % en 2021). En revanche, l'évolution pour la période 2022-2026 « devrait être nettement moins favorable », indique la Chambre régionale des comptes.

La cause ? La « hausse des charges d'exploitation, liée au contexte général », à cela s'ajoute la prise en compte des déficits à venir des zones



La Chambre régionale des comptes a épluché la gestion et les comptes de l'agglomération de Lamballe Terre et Mer.

(PHOTO : OUEST-FRANCE)

d'activités.

Selon le rapport de la Chambre des comptes, l'épargne brute de l'Agglo « devrait diminuer de près de 50 % d'ici à 2026, réduisant la capacité à financer de nouveaux investissements ».

Le programme d'investissements 2022-2026 « a donc été revu à la baisse ». Il est cité en particulier « le projet majeur », celui de la nouvelle piscine à Pléneuf-Val-André, dont « la maîtrise d'ouvrage a été transférée à la commune, qui recevra une subvention réduite ». Tout comme la construction d'un bâtiment administratif (au sein de l'ex-collège Gustave-Tery), qui « a été reporté ».

À terme, des capacités de financement insuffisantes pour le service d'eau potable
S'il y a eu « un effort important pour

harmoniser les tarifs » de l'eau, ce dernier est « relativement faible » et « procure moins de ressources pour financer les investissements ». Or, le réseau de 1 602 km de canalisations est « encore très peu renouvelé ». En 2020, il était à hauteur de 0,55 % par an (« un chiffre inférieur à la moyenne départementale de 0,79 % et aux 1,25 % préconisés pour un maintien en état »).

Qui plus est, « la qualité du réseau, encore satisfaisante, a tendance à se dégrader depuis 2017, son rendement global étant passé de 91 à 87 % ». Ainsi « des investissements sont donc à apprendre dans les prochaines années », alerte la Chambre des comptes.

Une gestion des aménagements des zones d'activités qui « manque de rigueur »

LTM dispose dans son territoire de 33 zones d'activités pour une superficie de 478 ha dont 91 % sont occupées (400 entreprises accueillies en 2022). Sur la période examinée par la Chambre des comptes, la gestion financière des opérations d'aménagement de ces zones « présente des insuffisances préjudiciables à la bonne information des élus ».

La Chambre des comptes met en avant « l'absence de bilan financier prévisionnel et de compte rendu annuel de réalisation », ou encore, « des anomalies dans la comptabilisation notamment des stocks de terrains ». Au total, le déficit global, supporté *in fine* par le budget principal, devrait être de près de 9 M€.

Anne-Lyse RENAULT.